



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 6 février 2014

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
30 janvier 2014

Date d'affichage
29 janvier 2014

Objet de la délibération
*Pôle Administration
Ressources – Direction des
ressources humaines –
Suppression de poste*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille quatorze, le six février deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe.

Procurations :

BOTA Yasmine donne procuration à ARNAUDO Michèle,
RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
LE TINNIER Nathalie donne procuration à ROCHE François.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Pierre CAPELA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conformément à la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

Lors de sa séance du 12 décembre 2013, le comité technique paritaire a émis un avis favorable sur la proposition de suppression de postes devenus vacants à la suite de mutations, avancements de grade, réussites aux concours, promotions internes, démissions et départs en retraite.

COIQUAULT Jean-Pierre
ARNAUDO Michèle
DUPONT Thierry
LAURERI Philippe
RAVINAL Danièle
ACROSSE Paul
SMADJA Marie-Aurore
BOUBEKER Patrick
DROESCH Michel
LAUNAY Michel
DESVILETTES Louis
CAPELA Marie-Pierre
BONIFAY Rose-Marie
BORELLI Huguette
GUERRUCCI Alberto
CHAOUCHE Dalel
DELGADO Alexandra
ROUX Jean-Paul
VALLE Evelyne
TREQUATTRINI Pascale
LUQUAND Jean-Pierre
AUTRAN Martine
BOUTIER Jean-Paul
ROCHE François
MAESTRACCI Sylvie
RIMBAUD Georges
CHASTAIGNET Elisabeth
FOREST Marie-Paule
KASPERSKI Christophe

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant les postes à temps complet ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS TERRITORIAUX	DESIGNATION	POSTES A SUPPRIMER
Administrative	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1
		Adjoint administratif de 1ère classe	1
Technique	Adjoints techniques	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
Sociale	Agents spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	1
Police municipale	Chefs de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	1
		Agents de police municipale	2
		Gardien de police municipale	1
Animation	Animateurs	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1
		Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1
Nombre total de postes concernés			13

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1111-1,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis,

VU l'avis favorable du comité technique paritaire du 12 décembre 2013,

VU la proposition du maire de mettre à jour le tableau des effectifs communaux en procédant à ces suppressions d'emplois,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

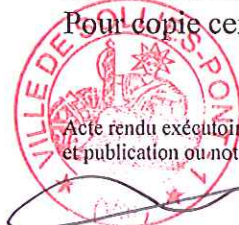
à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **PROCEDE** à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant les postes ci-dessus énumérés.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

10 FEV. 2014
11 FEV. 2014

[Handwritten signature]